

## CONSEIL SYNDICAL

### Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Syndical du SIVOM du VALROMEY, légalement convoqué en date du 14 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Maison de Pays du Valromey, sous la présidence de Marc CHARVET, Président du SIVOM du Valromey.

**PRÉSENTS** : Jean-François MARTINE (Belmont-Luthézieu), Sébastien VIGNAND (Brénaz), Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Laurence ROUX (Champagne-en-Valromey), Robert SERPOL (Chavornay), Bernard GIRAUD-GUIGUES, Bernard ANCIAN (Haut-Valromey), Gérard BERTHIER (Lochieu), Marc CHARVET (Lompnieu), Éric PILLARD (Ruffieu), Fabien BRASSART (Sutrieu), Jean-François DUCRUET, Yves BERT (Talissieu), André BOLON, Frédérique GARIN (Vieu), Annie MEURIAU (Virieu-le-Petit).

**ABSENTS EXCUSÉS** : Pauline GODET (Belmont-Luthézieu), Bernard PERRET (Haut-Valromey) : pouvoir donné à Bernard ANCIAN, Bernard BRILLAT (Virieu-le-Petit) : pouvoir donné à Annie MEURIAU.

**Secrétaire de Séance** : Éric PILLARD

**Assistait également à la réunion** : Pascale MARTINOD, directrice

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 23/07/2018.
- 2) Information sur les décisions prises par le Président.
- 3) Marchés de travaux du planétarium.
- 4) Cession des bâtiments MICHALLET à la commune d'Artemare.
- 5) Point sur les travaux dans les bâtiments scolaires.
- 6) Renouvellement du contrat de maintenance avec MICROBIB.
- 7) Questions diverses.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité à la proposition du Président de rajouter un point à l'ordre du jour :

- 7) Projet d'extension des locaux d'Ain'terlude-en-Bugey.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23/07/2018.** Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2. Information sur les décisions prises par le Président.**

Encaissement du chèque établi par Groupama Rhône Alpes Auvergne d'un montant de 441,56 € (travaux de réparation confiés à la Menuiserie MORONNOZ pour un montant total de 1 141,56 € TTC déduction faite d'une franchise de 700 €) suite au vol avec effraction ayant eu lieu à la Maison de Pays en février 2016 sur le compte 7788 « du budget général.

**3. Marchés de travaux du planétarium.** [Affaire débattue N° 2018/37]

Une consultation a été lancée le 27 juin 2018, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour la construction d'un planétarium à l'observatoire astronomique de la Lèbe. La remise des offres a été fixée au 30 juillet 2018 à 12 heures. La consultation comprenait 5 lots.

Les membres du Bureau se sont réunis le 29 août 2018 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection fixés dans le règlement de consultation.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Président propose à l'assemblée de retenir les prestataires suivants :

Intitulé du lot	Prestataire retenu	Montant HT
Terrassement - VRD	Entreprise BARBIER, Culoz	13 359,50 €
Maçonnerie	Entreprise BARBIER, Culoz	12 106,70 €
Électricité - Courants faibles	Entreprise COURRIER, Saint-Alban-de-Montbel	7 864,30 €
Dôme d'observation	Entreprise GAMBATTO, Gardigian di Scorzè (Italie)	82 000,00 €
Système de projection	Entreprise Immersive Adventure, Barcelone (Espagne)	46 823,00 €
<b>Montant total HT</b>		<b>162 153,50 €</b>

Après en avoir délibéré et par 1 voix contre et 18 voix pour, le Conseil Syndical :

- ⇒ Accepte de retenir les propositions mentionnées ci-avant ;
- ⇒ Autorise le Président à signer les marchés de travaux correspondants ;
- ⇒ Donne au Président tout pouvoir pour assurer le bon suivi de cette réalisation et veiller à la bonne exécution des marchés ;

#### **4. Cession des bâtiments MICHALLET à la commune d'Artemare.**

Le Président expose à l'assemblée qu'en application de la délibération du conseil syndical en date du 23 juillet 2018 et de l'arrêté préfectoral du 31 août 2018, ont été signés les documents suivants :

- Acte administratif de cession complémentaire pour les parcelles cadastrées section B, n° 315, 316 et 774 ainsi que le droit à la chute d'eau existante sur la parcelle 316.
- Protocole d'accord pour le remboursement de la taxe foncière sur les exercices 2018, 2019 et 2020.

#### **5. Point sur les travaux dans les bâtiments scolaires.**

La plupart des travaux prévus au budget ont été réalisées ou sont en cours.

- Brénaz : bardage et toiture du préau.
- Haut Valromey : remplacement des plaques de plâtre dans la salle de motricité + pose d'un interphone.
- Talissieu : sécurisation de la cour.
- Virieu-le-Petit : réfection de la cour et aménagement d'un toilette.
- Maternelle de Champagne : dépose de la moquette murale et peinture + remplacement et motorisation des volets roulants + pose d'un interphone.
- Primaire de Champagne : vérification et remise en état de la toiture + changement des onduleurs + réparation du portail de la cantine + pose d'un interphone.

Une visite des écoles de Champagne, le 14 septembre dernier, en présence de la directrice et du personnel communal, a permis de lister un certain nombre de petits travaux complémentaires.

#### **6. Renouvellement du contrat de maintenance avec MICROBIB. [Affaire débattue N° 2018/38]**

Un contrat de maintenance d'une durée d'un an a été conclu avec la société MICROBIB pour assurer la maintenance complète du logiciel de la Médiathèque. Ce contrat arrive à échéance le 30 septembre 2018. La redevance pour la maintenance de ce logiciel est fixée à 357 € HT par an.

Le Président indique qu'il convient de renouveler ce contrat.

Le Conseil Syndical accepte à l'unanimité.

Jean-François MARTINE propose de contractualiser sur une période de 3 ans.

#### **7. Projet d'extension des locaux d'Ain'terlude-en-Bugey.**

Le Président rappelle la mission confiée à Dominique GIFFON, architecte, pour vérifier la faisabilité technique et financière de l'extension des locaux de la Maison de Jeux au-dessus de la terrasse existante : un espace bureau (21 m<sup>2</sup>), une salle de jeux (45 m<sup>2</sup>) et un espace extérieur (43 m<sup>2</sup>). La structure bois a été retenue en raison de sa légèreté et de sa rapidité d'exécution. Cependant se pose le problème de l'accès au chantier (passage par les bâtiments SEMCODA sous réserve d'autorisation) et de la nécessaire reprise de l'étanchéité de l'actuelle terrasse. Le coût prévisionnel est de 187 337 € HT pour les travaux, 41 500 € HT pour les honoraires et 10 000 € pour la publicité et les taxes d'aménagement, soit un montant total de 238 837 € HT (285 004,40 € TTC).

Considérant le coût élevé de cette opération, le Président propose de ne pas donner suite à ce projet.

À la question de Robert SERPOL sur les subventions mobilisables, il précise que le Département, l'État et la CAF pourraient être sollicités mais le reste à charge du SIVOM resterait trop important.

À l'unanimité, le conseil syndical décide de ne pas donner suite à ce projet d'extension.

#### **8. Questions diverses.**

### **Retour sur le forum des associations :**

Bernard ANCIAN indique que 27 associations étaient présentes. Dans l'ensemble une fréquentation en baisse mais des contacts positifs pour certaines d'entre-elles. Le forum sera renouvelé en 2019 (08/09/19 ?).

### **Desserte gares SNCF :**

Suite aux fortes mobilisations dans les gares de Tenay et Virieu-le-Grand, la SNCF a rétabli, pour 2019, deux arrêts TER dans ces gares : en matinée à 8h et 9h et le soir à 17h et 18h. Pour les trajets en journée, la substitution par des bus perdure. De plus, un engagement a été obtenu pour le rétablissement en 2020 de la quasi-totalité des arrêts supprimés pour cause de travaux. Une conférence de presse est prévue le 21 septembre à 15h30 à Tenay.

### **Site de radio télécommunications sur la commune de Belmont-Luthézieu :**

La société TDF a fait part de sa proposition au conseil municipal de Belmont-Luthézieu et celui-ci a donné son accord.

### **Projet « Hêtre Libre » au plan d'eau de la Vendrolière :**

Une réunion est prévue avec les porteurs de projets le 9 novembre à 9h30. Le Président dit l'importance de savoir si les terrains relèvent du domaine public ou privé car le montage juridique sera différent. Bernard GIRAUD-GUIGUES alerte sur le fait que toutes les constructions sont actuellement bloquées sur la commune de Haut Valromey (sauf Songieu) dans l'attente de la mise en service de la station d'épuration en juin 2019.

### **Locaux de la Maison de Pays :**

Le Président expose la réflexion des élus de la future commune nouvelle sur une possible réorganisation possible des locaux de la Maison de Pays compte tenu de la demande d'Ain'terlude d'occuper des locaux plus grands, de la fermeture du bureau du PEL et du regroupement des secrétaires de mairie sur un même pôle. Ainsi, il pourrait être envisagé le transfert de la maison des jeux dans les locaux de l'actuelle mairie (2 salles de 50 m<sup>2</sup>), celui du SIVOM dans la maison des jeux et celui de la nouvelle mairie au 2<sup>ème</sup> étage de la maison de pays. Se pose le problème du partenariat établi entre Ain'terlude et la médiathèque (accueil de classes notamment). Le Président propose à l'assemblée d'y réfléchir. Le vote pour la commune nouvelle aura lieu le 12 novembre.

Claude JUILLET précise que plusieurs pistes ont été envisagées. Cette solution permettrait à Ain'terlude d'avoir des locaux plus grands sans avoir à réaliser l'extension prévue qui s'avère beaucoup trop chère. Jean-François MARTINE se déclare surpris de découvrir cette opportunité qu'il avait lui-même proposée alors qu'on lui avait opposé un refus catégorique. Le Président précise que sa proposition visait à déplacer le SIVOM dans les locaux de la mairie alors que dans le nouveau schéma, il reste dans les locaux de la maison de pays. André BOLON dit que cette solution a été évoquée lors d'une visite récente des locaux le 17 septembre et selon lui, elle permettrait d'avoir un pôle administratif sur le même site et de garder les salles de réunions pour les associations. De plus, une partie des charges seraient financées par la commune nouvelle, ce qui soulagerait d'autant les finances du SIVOM. Jean-François MARTINE estime que la décision est à prendre en conseil municipal et pas en conseil syndical.

### **Extension du territoire CC Bugey Sud :**

Bernard GIRAUD-GUIGUES tient à revenir sur le COPIL « extension du territoire CC Bugey Sud » qui s'est tenu le 28 août 2018 et qui fait suite au conseil communautaire du 17 juillet 2018 lors duquel a été votée une motion d'intention pour un rapprochement avec les bassins de vie savoyard et nord Isère (par 63 voix pour et 7 abstentions). Il ne comprend pas une telle décision alors que les communes du Valromey font partie du territoire « Jura ». Pourquoi ne pas imaginer un regroupement avec Oyonnax, Bellegarde-sur-Valserine ou Ambérieu-en-Bugey ? Selon lui, le Président du Département de l'Ain ne validera pas que le territoire Bugey Sud parte vers la Savoie ou le Nord Isère. Marc CHARVET expose à l'assemblée que son conseil municipal a voté une motion pour demander à la CC Bugey Sud de suspendre toute action visant à une évolution de son périmètre actuel afin de concentrer son énergie sur la consolidation de l'EPCI et d'éviter tout risque d'éclatement du Valromey par le départ des communes les plus au nord du territoire. Claude JUILLET explique que le pôle santé de Belley est déjà rattaché à celui de Chambéry et que selon lui, il est préférable d'anticiper toute évolution du territoire plutôt que de se retrouver devant le fait accompli. Robert SERPOL estime que le territoire de santé ne colle pas forcément au territoire administratif. De plus, tant que les spécificités des zones rurales et particulièrement celles de montagne ne seront pas prises en compte (faible population, distance, dénivelée), le problème perdurera. Marc CHARVET pense que l'on va trop loin et trop vite. Annie MEURIAU rappelle son intervention lors du conseil communautaire du 17/07/2018 dans laquelle elle pointait que « l'agrandissement du périmètre était une erreur conduisant à la perte de proximité, à l'isolement et menaçant l'équilibre des territoires » et s'interrogeait sur le risque de perte d'identité des communes. Mais si la CC Bugey Sud devait évoluer, c'est, selon elle, vers la Savoie qu'il faudrait se tourner. Jean-François MARTINE confirme que le zonage de santé du territoire se fait autour de l'hôpital de Chambéry.

### **Association Valromey Retord Grand Colombier Développement (VRGCD) :**

Le Président expose que lors de son assemblée générale du 25/05/18, l'association a indiqué qu'elle n'avait pas pu récupérer la taxe de séjour 2016 (estimée à 6 000 €) car le SIVOM en avait généreusement fait cadeau à la CCBS et que dans un souci d'apaisement, elle avait remboursé au SIVOM les frais de télécommunications et les copies du dernier

trimestre 2016. Le Président rappelle que la taxe de séjour perçue en 2017 revenait automatiquement à la CC Bugey Sud compétente. Concernant les frais téléphoniques et les copies, il leur appartenait bien de rembourser ces charges puisque c'est VRGCD qui a récupéré la trésorerie de l'ex office de tourisme. Il s'interroge sur un éventuel droit de réponse. André BOLON précise que 2017 a été une année de transition compliquée et que les choses rentrent progressivement dans l'ordre. Il ajoute que la politique touristique menée par la CCBS donne satisfaction aux hébergeurs du Valromey. Le Président ne nie pas la volonté de VRGCD de travailler pour le territoire mais il juge ces propos malvenus.

**Association National des Élus de Montagne (ANEM) :**

L'assemblée générale de l'ANEM aura lieu les 18 et 19 octobre prochains à Morteau dans le Jura. Marc CHARVET et Robert SERPOL seront présents.

**Signalétique touristique :**

Robert SERPOL explique qu'une rencontre entre la Fédération pédestre et la CC Bugey Sud a permis de valider le maintien du Tour du Valromey, parallèlement à la création du Tour du Plateau d'Hauteville. Il indique que la CC Bugey Sud va poser la signalétique sur des sites non classés ENS (espaces naturels sensibles). Jean-François MARTINE s'interroge sur la prise en charge de l'entretien du chemin de Thurignin très fréquenté par les touristes (actuellement par la commune). La signalétique de l'observatoire devra être retravaillée : 12 panneaux ont déjà été posés par le Département. Tout comme la communication du nouveau planétarium dont l'ouverture est prévue au printemps 2019.

**La séance est levée à 21h45.**

**Le Président,  
Marc CHARVET**

**Les membres du conseil syndical présents,**

<del>Pauline GODET</del> (excusée)	Gérard BERTHIER
Jean-François MARTINE	Eric PILLARD
Sébastien VIGNAND	Fabien BRASSART
Claude JUILLET	Jean-François DUCRUET
Dominique CHARVET	Yves BERT
Laurence ROUX	André BOLON
Robert SERPOL	Frédérique GARIN
Bernard GIRAUD GUIGUES	Annie MEURIAU
Bernard ANCIAN	<del>Bernard BRILLAT</del> (excusé)
<del>Bernard PERRET</del> (excusé)	